

Illfurth, le 30 juin 2009

**REUNION DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU MARDI 19 MAI 2009**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Intervention du Président de l'Association HELI-SECOURS 68**
- 2. Zone Artisanale de TAGOLSHEIM**
  - A) Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de l'Ancienne Forge
  - B) Avenant n°1 au marché SPS pour la tranche 2 des travaux d'aménagement
- 3. Piscine « Tournesol » à TAGOLSHEIM - Etude restructuration/Extension**
  - Résultats de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études AMEX
- 4. Fixation de nouveaux tarifs**
  - Service périscolaire et extrascolaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009
  - entrées piscine à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009
  - espace Multimédia à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009
- 5. Point sur la préparation des marchés de services pour**
  - la collecte et le transfert des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables
  - le traitement des déchets recyclables
  - l'exploitation de la déchetterie et traitement des déchets verts**à intervenir à partir du 1/11/2009**
- 6. Taxi pour les aînés**
  - Point sur le dossier
  - Convention de délégation de compétence à intervenir entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la CCSI pour l'organisation et le financement d'un service régulier public d'intérêt local
- 7. Bâtiment périscolaire à WALHEIM**
  - Point sur l'avancement du dossier
- 8. Association « Pays du Sundgau » :**
  - Désignation d'un délégué plan climat
- 9. Espace VTT – Sundgau / Sud Alsace – Convention de mandat à passer avec la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE**
- 10. Assainissement – Convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif à passer entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la CCSI**
- 11. Divers.**



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU 19 MAI 2009**

Le 19 mai 2009 à 20 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH s'est réuni en séance ordinaire à la Maison de la C.C.S.I., sous la Présidence de Monsieur Helmuth BIHL, Président.

### **Étaient présents : 29**

Mademoiselle Christiane SCHULTZ, Mesdames Fabienne BAMOND, Martine BUIRETTE, Marie-Rose FOURNIER, Marie-Claire LUPFER, Chrysanthe CAMILO, Messieurs Raymond RICHARD, Jean LEY, Michel WILLEMANN, Roger FAURE, Jean-Marie FRAN CZAK, Matthieu HECKLEN, Guy LOCHER, Pierre WOLF, Christian SUTTER, Bernard GANSER, Benoît GOEPFERT, Jean WEISENHORN\*, Bertrand IVAIN, Frédéric SEILER\*\*\*, Jean-Michel MONTEILLET, Dominique GIRARDELLO\*\*, Paul STOFFEL, Pierre MAHY, François GUTZWILLER, Marc GRENTZINGER, Pascal KUHN, Stanislas PIEDRAS.

\* M. Jean WEISENHORN présent à partir de 20h10 au point 1

\*\* M. Dominique GIRARDELLO présent à partir de 20h15 au point 1

\*\*\* M. Frédéric SEILER présent à partir de 20h25 au point 2

### **Étaient absents : 10**

**Excusés** : Mesdames Manuela KUENY, Marie-Thérèse BARTH, Josiane FAFFA, Messieurs Gérard VONAU, Frédéric MEYER, Yves MARTIN, Michel MULLER, Francis HAGENBACH, Thomas SPROESSER, Vincent KAYSER.

### **Procurations : 7**

Madame Manuela KUENY a donné procuration à Monsieur Jean LEY

Madame Marie-Thérèse BARTH a donné procuration à Monsieur Michel WILLEMANN

Monsieur Gérard VONAU a donné procuration à Mademoiselle Christiane SCHULTZ

Monsieur Yves MARTIN a donné procuration à Monsieur Pierre WOLF

Monsieur Michel MULLER a donné procuration à Monsieur Helmuth BIHL

Monsieur Thomas SPROESSER a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONTEILLET

Monsieur Vincent KAYSER a donné procuration à Madame Chrysanthe CAMILO.

### **ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE**

Monsieur Roger JAENGER	Président-Fondateur d'Héli Secours 68
Monsieur Philippe KLEIN	Héli-Secours 68
Monsieur CRONENBERGER	Héli-Secours 68
Madame Nancy FRANTZ	Chargée d'opérations Aménagement à la SEMHA
Monsieur Serge KLINGER	Directeur Général des Services – Attaché territorial
Madame Michèle SERAFYN	Rédacteur Chef
Mademoiselle Claire BASTIAN	Agent de développement généraliste
Monsieur Mathieu URBAN	Technicien supérieur

### **La presse :**

- Le journal "LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE" représenté par M. François DANGEL
- Le journal "L'ALSACE" représenté par Mme Laurence BEHR.

**Après l'APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**, le Président souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la presse et au personnel présent ce soir.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA C.C.S.I. DU 26 février 2009**

Le compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes du 26 février 2009 est soumis à l'approbation des conseillers.

**Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité, sans observation.**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA C.C.S.I. DU 26 mars 2009**

Le compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes du 26 mars 2009 est soumis à l'approbation des conseillers.

**Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité, sans observation.**

**Puis, le Conseil passe à l'examen de l'ordre du jour.**

#### **1. Intervention du Président de l'Association HELI-SECOURS 68**

Le Président Helmuth BIHL rappelle que la CCSI a voté, lors de la séance budgétaire du 26 mars 2009 une subvention de 2 000.00 € à l'association Héli Secours 68.

La CCSI avait déjà voté une subvention du même montant en 2007 et 2008.

Puis, M. BIHL cède la parole à M. JAENGER, Président-Fondateur d'Héli Secours 68 qui s'adresse directement aux conseillers de la CCSI :

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Maires,

C'est avec plaisir que je me retrouve aux portes du Sundgau avec vous ce soir.

Ayant l'habitude de rendre à César ce qui est à César et si j'ai bonne mémoire, c'est suite à un entretien avec M. KLEIN notre assureur, que M. le Maire de Heidwiller a soumis un projet d'adhésion à Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Illfurth, M. Helmuth BIHL afin de soutenir l'action que nous menons depuis 20 ans au bénéfice de la chaîne des secours et de la population du Haut-Rhin.

Je voudrais profiter ce soir de vous remercier ainsi que les municipalités qui, individuellement, nous apportent également leur soutien.

Votre soutien est le reflet de la sensibilité que vous apportez à nos concitoyens et vous sensibilisez la génération montante aux actes de civisme.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier leurs parents et amis qui prennent souvent le relais et nous apportent leur soutien financier.

J'en profite également pour remercier votre Conseiller Général, le Lieutenant-Colonel Alphonse HARTMANN qui s'est totalement investi à nos côtés avec les sapeurs-pompiers, les associations sportives et culturelles qui prennent souvent le relais pour la vente de notre billetterie.

**NOTRE BUT ⇒ mettre à disposition et apporter en moins de 15 minutes la médecine d'urgence**

A ce jour, grâce à vous et à la population du Haut-Rhin, plus de 562 personnes ont été secourues grâce à l'action d'Héli Secours 68 et à la rapidité d'intervention des hélicoptères médicalisés.

Héli Secours 68 a reversé à ce jour plus de 385 000.00 € à la Trésorerie Principale du Centre Hospitalier de Mulhouse.

Vu notre situation géographique, une complémentarité exemplaire propice au développement transfrontalier qui permet d'utiliser les moyens existants, performants et très économiques qui sont en place.

Pour le sud du département

14 appareils médicalisés de la REGA (secours aériens suisses)

Pour le nord du département

45 appareils médicalisés de la Rettungsflugwacht (secours aériens allemands)

Nous lançons un appel à la solidarité car ce département bénéficie d'une stratégie exceptionnelle et unique en Europe :

- facturation à la minute de vol en intervention
- aucune gestion administrative
- aucune gestion de personnel
- aucune maintenance des appareils

Soutenez cette noble cause au bénéfice de la chaîne des secours

2 € un petit geste pour une grande cause.

Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres, nous sommes tous concernés."



Applaudissement du Conseil.

La CCSI a été pionnière en subventionnant Héli-Secours 68 dès 2007. Elle a été suivie par les Communautés de Communes d'Altkirch et des 3 Frontières.

Puis, M. JAENGER remet à la CCSI et aux communes des affiches et tracts relatifs à l'action d'Héli-Secours 68.

## **2. Zone Artisanale de TAGOLSHEIM**

- A) Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de l'Ancienne Forge**
- B) Avenant n°1 au marché SPS pour la tranche 2 des travaux d'aménagement**

### **A) Approbation du dossier de réalisation de la ZAC de l'Ancienne Forge**

#### **Rappel sur la procédure :**

Une ZAC (zone d'aménagement concertée) est une procédure d'urbanisme opérationnel, qui permet à une personne publique de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains. La mise en œuvre de la ZAC comporte plusieurs étapes :

- la création de la ZAC : le dossier de création de la ZAC de l'Ancienne Forge a été approuvé par le conseil le 4 juillet 2005.
- la réalisation de la ZAC : le dossier de réalisation qui vous est présenté ce soir définit le programme prévisionnel des constructions et des équipements publics et décrit le bilan financier de l'opération
- la cession des terrains : elles font l'objet d'un cahier des charges, qui vous sera présenté pour présentation au conseil de juillet.

Madame FRANTZ présente et commente de façon détaillée, projection à l'appui, le dossier de réalisation de la ZAC de l'Ancienne Forge, réponses aux questions des conseillers étant donné au fur et à mesure de la présentation.

#### **Madame FRANTZ présente successivement :**

##### ➤ Les objectifs de la ZAC :

- répondre à la demande en matière de terrains à vocation d'activités sur le territoire intercommunal ;
- pérenniser la vocation d'une zone d'activités suite à la démolition d'une friche industrielle occupant initialement la partie Sud du site ;
- préserver le territoire en s'engageant dans une démarche de renouvellement urbain ;
- supprimer les verrues paysagères tels qu'ancien poste de transformation électrique en entrée de parc d'activités ;
- dépolluer les zones contaminées et intégrer les contraintes environnementales issues des occupations industrielles antérieures.

##### ➤ Son périmètre.

##### ➤ L'emprise des travaux.

##### ➤ Le plan de composition comportant :

- la voirie ;
- le parcellaire indicatif des lots (superficie des lots : 185.80 ares) ; il pourra être revu, le cas échéant, en fonction des demandes lors de la commercialisation ;
- le plan des réseaux secs et humides.

- La zone de couverture par la terre végétale (7 000 m<sup>3</sup> de terre polluée seront excavés et stockés).
- Le programme des travaux déjà approuvé par le Conseil le 16 avril 2009.
- Le programme global des constructions à édifier sur la zone :
  - SHON maxi : 35 760 m<sup>2</sup> (coefficient 1.3 ?)
  - possibilité de regrouper des lots.
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération et le bilan financier de la ZAC (total prévisionnel des dépenses et des recettes).  
Ce tableau est intégré au présent compte-rendu.  
 Il en ressort qu'il restera prévisionnellement à la charge de la C.C.S.I. un montant de 1 166 863.81 €.
 

A noter que les dépenses comprennent une prévision de 97 845.99 € correspondant au coût du préfinancement par SEMHA sur 3 ans.

Madame FRANTZ précise aussi que, par rapport au coût prévisionnel des travaux votés le 16 avril 2009, une économie de 39 000 € pourra être réalisée. Elle a été ventilée sur les différentes tranches de travaux, le montant total voté restant inchangé.

### **La question du prix de vente**

Suite à cet exposé est soulevé la question du prix de vente des lots aménagés.

M. GIRARDELLO craint que, compte tenu de la qualité des sols de certains lots (sol pollué avec les contraintes qui en découlent), il y ait incompatibilité entre le prix de vente prévu, de l'ordre de 2 000 € l'are (soit 20 € le m<sup>2</sup>) et l'offre existant ailleurs sur le marché des Z.A. (parfois les terrains sont mis à disposition gratuitement).

Compte tenu de ces éléments, il se demande si on trouvera un preneur en l'état de certains lots.

M. STOFFEL propose de moduler les prix de vente selon la qualité des terrains, les terrains de la tranche 1 pouvant être vendus à moins de 20 € le m<sup>2</sup> et ceux de la tranche 2 à plus de 20 € le m<sup>2</sup>.

En définitive, le prix de vente moyen de 20 € le m<sup>2</sup> lui paraît raisonnable.

La question du prix de vente devra être réglée lors d'un prochain Conseil.

En réponse à une question de M. SEILER, le Président précise qu'il n'y a à priori pas de subventions supplémentaires à espérer ni de l'Etat, ni du Département, ni de la Région.

M. BIHL souhaite une bonne surprise au moment de l'appel d'offres.

En réponse à une question de M. SUTTER, le Président répond que les entreprises qui se sont déclarées intéressées sont deux entreprises locales qui souhaitent acheter du terrain à but principalement de stockage ; ce que M. BIHL ne juge pas très intéressant.

Le Président rappelle qu'il a déjà pris contact avec le CAHR pour qu'il dirige les investisseurs potentiels sur notre zone. Il a également pris contact, à cet effet, avec M. le Sous-Préfet.

M. LEY est également d'avis que espérer vendre les terrains pollués relève de l'utopie. Envisager de construire un bâtiment-relais lui paraît plus judicieux.

M. BIHL estime que cela mérite réflexion.

M. SELIER, pour sa part, estime que cette démarche serait encore plus risquée que le projet actuel.

Pour M. GOEPFERT, un bâtiment-relais aggraverait le coût d'aménagement de la zone. Il estime que l'enjeu n'est pas le prix de vente du terrain, mais de savoir si on fait l'opération ou pas.

M. BIHL répond qu'on est au milieu du gué, qu'il est difficile de faire marche arrière...

La situation économique est délicate à l'heure actuelle.  
Il faut espérer des lendemains plus favorables.  
Etre prêt à ce moment là pour accueillir les entreprises.

La C.C.S.I. s'est lancée dans une opération courageuse.

Il faut espérer qu'elle nous permettra d'attirer des entreprises qui ramèneront des emplois et des retombées financières.

### **Suite de la procédure**

M. BIHL précise que la suite consistera en la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises par la maîtrise d'œuvre et le lancement de la consultation pour la mi-juin en vue de la dévolution des travaux d'aménagement de la zone : tranches 1 et 2 et traitement de la pollution.

M. GUTZWILLER rappelle que l'aménagement de la zone a un coût certain.

Il rappelle, cependant, que beaucoup de réalisations de la C.C.S.I. se sont faites plus rapidement grâce aux entreprises installées sur les zones d'activités de TAGOLSHEIM, qui ont ramené une taxe professionnelle importante à la C.C.S.I. pendant des années (environ 200 000 €).

L'arrivée du gaz également a été plus rapide à cause de la demande émanant des entreprises de TAGOLSHEIM.

M. GUTZWILLER estime que le but de la démarche est de maintenir l'emploi en recréant un bassin d'emplois.

Après cet échange de vues, le Conseil adopte la délibération suivante :

Dans sa séance du 4 juillet 2005, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth a procédé à la création de la ZAC « Parc d'activités de l'ancienne forge » sur la Commune de TAGOLSHEIM.

Le programme des équipements publics à réaliser dans cette zone, qui prévoit notamment la viabilisation de tous les réseaux et le traitement paysager du site, le projet de programme global des constructions qui seront édifiées et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération sont exposées dans le dossier dit « de réalisation » de la ZAC, présenté ce jour.

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth d'approuver ce dossier de réalisation, et de permettre la mise en œuvre effective de ses prescriptions, notamment en ce qui concerne les aménagements publics du projet.

Le Conseil de la CCSI

**VU** sa délibération du 4 juillet 2005, créant la ZAC de l'Ancienne Forge à Tagolsheim

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.311-1 et R.311-1 et suivants

**Vu** le dossier de réalisation de la ZAC «Parc d'activités de l'ancienne forge » à TAGOLSHEIM,

Après avoir entendu l'exposé de Madame FRANTZ de la SEMHA, maître d'ouvrage délégué,

**APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC du Parc de l'Ancienne Forge à Tagolsheim ci-joint, comprenant les éléments suivants :

- le programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
- le programme global indicatif des constructions,
- le bilan financier prévisionnel et les modalités de financement de l'opération

**CHARGE** Monsieur le Président de réaliser les mesures de publicité et d'information appropriées à l'acte approuvant le dossier de réalisation

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **B. ZONE ARTISANALE DE TAGOLSHEIM**

### **AVENANT N° 1 AU MARCHÉ SPS POUR LA TRANCHE 2 DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

Le Président expose qu'un marché de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé a été signé le 28/11/2005 entre la SEMHA (maître d'ouvrage délégué de la C.C.S.I.) et la Société PRESENTS de Strasbourg, pour la tranche 1 du Parc d'Activités de l'Ancienne Forge à TAGOLSHEIM.

Le montant total de ce marché est de 2 466 € HT, soit 2 949.34 € TTC.

Le marché consiste en une mission de coordination en matière de SPS de niveau 2 – phases conception et réalisation, dans le cadre de l'opération de restructuration de la ZA de TAGOLSHEIM tranche 1.

Ce marché concerne la tranche 1 et comporte :

- une tranche ferme relative à la démolition des bâtiments (PHK) ;
- une tranche ferme relative aux travaux d'aménagement de la tranche 1.

Dans sa séance du 16 avril dernier, le Conseil de la C.C.S.I. a validé le schéma d'aménagement phase APD de la Z.A. 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches et décidé de réaliser la tranche 2.

Le Président soumet le projet d'avenant n° 1 au marché SPS passé avec PRESENTS SAS, correspondant à la tranche 2 de la ZA, pour un montant de 2 466 € HT, soit 2 949.34 € TTC et donne toutes explications sur l'objet de l'avenant et son coût.

Il précise, par ailleurs :

- qu'aucun délai supplémentaire ne sera accordé à l'équipe de coordination en matière de SPS et que toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent projet d'avenant restent inchangées ;
- que ce projet d'avenant augmente le montant du marché initial de + de 5 % ; mais, s'agissant d'un marché passé en procédure adaptée, il n'est pas subordonné à l'avis préalable de la CAO avant délibération.

#### **LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.,**

**VU** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée passée entre la C.C.S.I. et la SEMHA le 22 août 2005 pour la réalisation de la ZA de TAGOLSHEIM

**VU** le marché passé le 28/11/2005 d'un montant de 2 466 € HT, soit 2 949.34 € TTC entre la SEMHA et la Société PRESENTS pour une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé de niveau 2 – phases conception et réalisation, dans le cadre de l'opération de restructuration de la zone d'activités de TAGOLSHEIM tranche 1

Après avoir entendu l'exposé de son Président aux plans administratif, technique et financier, sur l'objet de l'avenant n° 1 à passer au marché

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de passer un avenant n° 1, d'un montant de 2 259 € HT, soit 2 701.76 € TTC, au marché de coordination en matière de SPS passé le 28/11/2005 entre la Société PRESENTS et la SEMHA, en sa qualité de maître d'ouvrage délégués de la C.C.S.I. selon convention du 22 août 2005, l'objet de cet avenant concernant :

- d'une part, les honoraires pour les heures d'intervention pour la réalisation de l'ouvrage de rétention des eaux pluviales et la zone de stockage des déblais pollués, ce qui nécessite une augmentation de prestation tant en phase conception qu'en phase réalisation, pour un montant de 585 € HT ;
- d'autre part, les honoraires pour les heures d'intervention correspondant aux travaux d'aménagement de la tranche 2 de la ZAC, ce qui nécessite une augmentation de prestation tant en phase conception qu'en phase réalisation, pour un montant de 1 674 € HT.

**VOTE** à cet effet le crédit correspondant de 2 701.76 € TTC à imputer sur le crédit inscrit à l'article 2313 de l'opération d'équipement 18 "FRICHE SAGITA 1" du B.P. 2009 – M14

**CONSTATE** que le coût supplémentaire de cet avenant n° 1 entre dans le crédit de 914 759.91 € TTC voté par délibération du Conseil de la C.C.S.I. du 16 avril 2009 décidant l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche de la ZA de TAGOLSHEIM

**AUTORISE** Monsieur le Directeur Général de la SEMHA à signer l'avenant n° 1 au marché de coordination en matière de SPS correspondant passé avec la Société PRESENTS.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **3. Piscine « Tournesol » à TAGOLSHEIM - Etude restructuration/Extension**

- Résultats de l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études AMEX

Le Président rappelle que lors du dernier conseil du 16 avril 2009, il avait donné lecture de la synthèse des diagnostics de la Piscine Tournesol réalisée par le bureau d'études AMEX :

- Diagnostic fonctionnel
- Diagnostic Technique
- Diagnostic Gestionnaire

Depuis cette date, le bureau et la commission technique d'exploitation se sont réunis conjointement mercredi 13 mai 2009 avec M. GANTOIS, Chargé de projets de AMEX. AMEX a confirmé la synthèse des diagnostics présentée le 16 avril 2009.

M. THIBAUDEAU du bureau NORISKO a présenté le diagnostic solidité de l'ouvrage portant sur le béton. Ce diagnostic était un préalable important pour toute notre réflexion ultérieure. Chaque conseiller trouve à sa place ce soir, la page de conclusion du rapport NORISKO. Ces conclusions sont rassurantes, en résumé :

- l'ouvrage, après 3 décennies, n'appelle pas de défaut et pathologie majeures,
- la solidité de l'ouvrage n'est pas remise en cause par les fissures constatées dans le dallage en périphérie du bassin,
- la qualité de résistance du béton est bonne,
- les supports d'équipement oxydés sont à remplacer.

Le 13 mai dernier, M. GANTOIS, Chargé de projets AMEX, a exposé la partie 3 de l'étude de faisabilité, à savoir l'élaboration des scénarios d'aménagement.

M. Mathieu URBAN, Technicien supérieur, a préparé une synthèse de l'étude de faisabilité portant sur :

- 1) d'une part : La réalisation des diagnostics
- 2) d'autre part : Sur l'élaboration des scénarios d'aménagement

Cette synthèse (qui est intégrée au présent compte rendu) est présentée, document à l'appui par M. Mathieu URBAN.

M. Serge KLINGER rappelle que l'étude de faisabilité AMEX :

- partie 1 : analyse du territoire et de la demande
- partie 2 : réalisation des diagnostics
- ainsi que le diagnostic solidité de l'ouvrage établi par NORISKO

ont été envoyés à tous les membres du Bureau, de la commission piscine et à toutes les mairies de la CCSI.

Ils restent à la disposition de tous les conseillers au secrétariat de la CCSI et dans les 10 mairies.

Au terme de cet exposé, M. SUTTER estime que l'étude était orientée par AMEX pour nous diriger vers le scénario 2 comportant la création d'un deuxième bassin.

M. URBAN répond que, lors des premières réunions de travail, ce besoin a été exprimé et qu'il correspondait à une demande des usagers et du personnel.

M. SUTTER souhaite que AMEX réétudie le scénario 1 en étudiant la possibilité de ne pas accueillir les scolaires hors CCSI et de réétudier le scénario 1 en prévoyant l'accueil des scolaires hors CCSI.

Le Président répond que cette mise au point a déjà été demandée à AMEX.

### **La question des créneaux scolaires des écoles extérieures à la CCSI et à leur tarification.**

M. BIHL expose de façon détaillée au conseil, son calcul du coût d'un créneau piscine pour une école.

Il estime qu'il faut dorénavant raisonner en terme de créneau horaire de mise à disposition du bassin et du personnel MNS de surveillance, et non plus en terme de nombre d'élèves.

En effet à l'heure actuelle, le tarif scolaire est de 2.50 € par élève, ce qui fait que la CCSI est tributaire du nombre d'élèves, alors que le coût de revient de mise à disposition du bassin reste identique.

A partir du déficit annuel de la piscine en 2008, de la fréquentation annuelle, AMEX a défini le coût social à 4.75 € par entrée, le coût social étant le déficit annuel divisé par le nombre d'entrées.

Les calculs du Président BIHL font apparaître que pour un effectif moyen d'élèves, le coût réel d'une séance est d'environ 255.00 €, alors que le prix payé actuellement est de 88.00 €.

Le coût réel d'une heure de disposition du bassin est donc trois fois supérieur à celui demandé par la CCSI.

Le Président relève que chaque fois qu'on accueille un scolaire hors CCSI – pour les enfants de la CCSI l'entrée est gratuite – c'est une charge considérable pour nos finances. On paye pour les autres, c'est insupportable.

Ce sont près de 93 000.00 € qu'on met chaque année de notre poche, que les contribuables de la C.C.S.I. mettent de leur poche.

Puis, il donne lecture de la liste des 37 écoles extérieures à la CCSI fréquentant la piscine "Tournesol" à TAGOLSHEIM :

#### **Collèges de DANNEMARIE, ALTKIRCH et SEPPOIS,**

#### **Ecoles primaires de l'arrondissement d'ALTKIRCH :**

ALTKIRCH (Tuileries), ALTKIRCH (St-Morand), ASPACH, CARSPACH, BALSCHWILLER, BALLERSDORF, DANNEMARIE, WITTERSDORF, HAGENBACH, OBERMORSCHWILLER, EMLINGEN, WILLER, FRANKEN, ALTENACH, MANSPACH, TAGSDORF, HINDLINGEN, MONTREUX-JEUNE, MONTREUX-VIEUX, ST-ULRICH, HAUSGAUEN, HUNDSBACH,

#### **Ecoles primaires de l'arrondissement de MULHOUSE :**

BRUNSTATT, RANTZWILLER, FLAXLANDEN, HEIMSBRUNN, WAHLBACH, ZAESSINGUE, SCHLIERBACH, WALTENHEIM, GEISPITZEN, STEINBRUNN LE BAS, GALFINGUE, RANSPACH LE HAUT.

En réponse à une question de Mme BAMOND, le Président confirme que les écoles de la CCSI sont prioritaires.

M. IVAIN souhaite qu'on étudie le principe d'un régime de tarification différencié entre les utilisateurs ressortissants de la CCSI (scolaire et tout public) et ceux extérieurs à la CCSI.

Une piste à explorer, un tarif différencié existant déjà à l'heure actuelle pour les tarifs "abonnements, école de natation, cours collectifs et aquagym".

Plusieurs élus abondent dans le sens du Président.

M. STOFFEL estime qu'il faut pratiquer la vérité des prix et qu'il ne faut pas hésiter à demander aux écoles le prix coûtant.

M. SEILER se déclare d'accord : il faut écrire aux écoles que les tarifs vont être revus à leur juste valeur.

M. FRANZAK est également de cet avis.

En ce qui concerne le projet de restructuration, M. STOFFEL rappelle que plusieurs piscines "Tournesol" ont été réhabilitées.

Il suggère d'aller voir sur place ce que cette réhabilitation a donné.

M. FRANZAK expose que la piscine de DELLE est un bel exemple...

Dans le contexte de la réflexion sur l'éventuelle rénovation de notre piscine "Tournesol" de TAGOLSHEIM et de son coût de fonctionnement actuellement supporté par la CCSI pour un public, et en particulier des scolaires, qui dépassent largement le cadre du territoire de notre CCSI, le Président a écrit à M. Adrien ZELLER, Président du Conseil Régional d'Alsace en date du 6 mai dernier.

Il donne lecture de cette lettre au Conseil, lettre ci-après reprise :

\*\*\*\*

"Monsieur le Président,

J'aurais du vous rencontrer le 27 avril dernier à ALTKIRCH, pour discuter du devenir des piscines dans le Sundgau.

Je regrette vivement que cette rencontre ait été annulée.

J'ai pris connaissance de l'intervention de M. René DANESI et des services de la Ville d'ALTKIRCH pour vous informer, ou informer vos services, que la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH, de même que celle de FERRETTE, ne seraient pas prêtes pour entamer le réaménagement de leurs piscines couvertes respectives.

Je ne parlerai que pour la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH que je préside, pour vous faire savoir que je n'ai pas besoin de porte-parole, surtout s'ils sont très mal renseignés, pour vous faire part de nos interrogations et de nos préoccupations.

En effet, je persiste à dire qu'une piscine de plein air, comme celle prévue à ALTKIRCH, ouverte au maximum 45 jours par an au public, n'est pas un équipement structurant car elle n'accueille aucun élève et ne permet que très peu d'activités aquatiques (aquagym, bébé nageur, apprentissage de la natation d'une façon suivie, etc...).

C'est donc de l'argent mal placé.

A l'opposé, la piscine de notre Communauté de Communes, qui date de 1978, accueille les 10 écoles de notre C.C., 30 écoles primaires d'ailleurs (notamment d'ALTKIRCH et de la Vallée de HUNDSBACH), le collège d'ILLFURTH, les collèges d'ALTKIRCH, de DANNEMARIE et de SEPPOIS LE BAS.

Le lycée J.J. Henner n'a pas fait de demande.

Malgré un chauffage au bois-énergie, notre déficit de fonctionnement annuel est actuellement de 300 000 € par an et va sans doute augmenter vu la vétusté des équipements si nous n'intervenons pas rapidement, c'est-à-dire au plus tard en 2010, ce qui suppose que le dossier soit lancé fin 2009.

Au stade actuel, l'étude du Cabinet AMEX met bien en évidence que, chaque fois que nous accueillons des écoles hors C.C., nous creusons notre déficit, car les charges de personnel et autres ainsi engendrées ne sont pas couvertes par les recettes correspondantes.

D'autre part, la restructuration de notre piscine est évaluée actuellement à 3.5 M€ HT.

Rappelons que nous sommes seuls à supporter les frais de fonctionnement.

Dans ces conditions, il ne nous sera probablement plus possible d'accueillir les élèves hors C.C. à partir de la rentrée 2009.

Désolé d'en arriver à ces mesures extrêmes, mais un dialogue franc et ouvert avec les différents partenaires semble compromis, vu qu'ils ne jugent pas utile de m'associer à leurs négociations.

On peut se poser la question si le poids d'un élu est plus important que le dynamisme d'un territoire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Helmuth BIHL**  
Président de la CCSI

**Copie à :**

M. René DANESI

M. Jean-Luc REITZER

La presse :

le journal "L'ALSACE" et "LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE".

\*\*\*\*

## **INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET PRIMITIF 2009**

- **Ordre de priorité**
- **Economies à réaliser**

Lors de la séance consacrée au vote du Budget Primitif et compte tenu des difficultés que nous avons eues pour boucler le BP M14, je vous avais dit que tout les services allaient être consultés pour étudier toutes les économies possibles en gardant l'essentiel de la qualité de nos services.

J'avais annoncé aussi que dans les mois qui viennent, il faut définir une feuille de route qui doit nous permettre d'envisager l'avenir avec des choix réalisables.

J'avais proposé que les différents services et commissions se rencontrent et proposent des économies d'ici le mois de juin.

Puis, ce sera aux élus de trancher.

Nous réfléchissons à cette problématique de façon quasi permanente.

Cependant, compte tenu de la charge de travail et du nombre élevé de dossiers important en cours, je vous propose de nous rencontrer pour une réflexion globale sur ces questions après les vacances seulement.

L'idée d'un séminaire consacré à cette étude et à cette réflexion a été émise :

**La date du samedi 05 septembre 2009 a été proposée** – Le lieu pourrait être extérieur à la C.C.S.I.

Le bureau c'est déclaré d'accord avec cette proposition.

Le Président propose de se retrouver "au vert" pourquoi pas le Jura alsacien, avec un animateur.

Le Conseil donne son accord de principe.

## **Projet de réalisation d'un Bâtiment des services techniques à TAGOLSHEIM.**

Lors du Conseil de 26 mars dernier le Conseil a autorisé le Président à signer les marchés relatifs à la construction d'un bâtiment des services techniques à TAGOLSHEIM sur la base des résultats de la consultation.

Il avait dit, cependant, qu'il ne signerait pas les marchés avant d'avoir pris connaissance et analysé les résultats de l'étude AMEX sur la piscine.

Les résultats de cette étude sont maintenant connus, le conseil vient de les examiner, restent à les examiner de façons approfondies et de fixer la décision pour l'avenir.

Il propose également au conseil de faire cela début septembre.

En conséquence, il propose ce soir d'attendre également septembre avant de lancer éventuellement les travaux du bâtiment technique ou de décider alors l'abandon de ce projet en l'état actuel (quitte à devoir relancer, le cas échéant, une nouvelle consultation).

#### 4. Fixation de nouveaux tarifs

- Service périscolaire et extrascolaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- entrées piscine à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- espace Multimédia à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009

#### a) Service périscolaire et extrascolaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009

##### Proposition de tarifs pour l'Accueil de Loisirs

Le Président expose que la CCSI avait fixé les tarifs d'accueil périscolaire par délibérations du 22 février 2007, 24 mai 2007 et 5 juillet 2007

Compte tenu des données chiffrées du B.P. 2009, en général et du budget prévisionnel du service périscolaire en particulier, le Président proposé au Bureau réuni le 13 mai dernier, une augmentation des prix du service.

Sur la base d'une simulation réalisée par Marie-Odile HECKLEN Coordinatrice du service périscolaire, le Bureau a proposé une augmentation en moyenne de l'ordre de 10 % des tarifs pratiqués.

Depuis cette date, à l'occasion d'une réunion avec Mme CAMILO, Vice-Présidente de la Commission "Périscolaire" il est apparu judicieux de scinder le créneau horaire de l'accueil du soir en deux plages distinctes :

- d'une part de la sortie des écoles jusqu'à 17 h 30,
- d'autre part, de 17 h 30 à 18 h 30,

et ce, pour s'adapter à la demande et le "créneau du soir" actuel étant relativement cher...

Il a paru également judicieux d'instaurer (à titre dissuasif) un tarif "dépassement d'horaire" pour les parents qui cherchent leurs enfants avec du retard.

Le Président présente les nouveaux tarifs dont chaque conseiller a un exemplaire à sa disposition et propose d'adopter la délibération suivante :

#### Le Conseil de la C.C.S.I.,

**Après avoir entendu l'exposé de son Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver les nouveaux tarifs ci-après applicables à partir du 3 juillet 2009

#### **Accueil de loisirs Périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi, en période scolaire)**

QF Quotient familial	<900€	900≥QF<1200	≥1200
<b>Restauration + Accueil</b>	6,15 €	6,60 €	7,15 €
<b>Accueil du soir jusqu'à 17h30</b>	3,65 €	3,85 €	4,20 €
<b>Accueil du soir de 17h30 à 18h30</b>	2,00 €	2,20 €	2,35 €
<b>Accueil de midi sans repas</b>	2,00 €	2,20 €	2,35 €
<b>Accueil « horaires décalés piscine »</b>	<b>2,00 €</b>	<b>2,20 €</b>	<b>2,35 €</b>
<b>Accueil du matin (seulement Heidwiller)</b>	1,00 €	1,10 €	1,20 €

**Accueil de loisirs Extrascolaire (mercredi et vacances)**

	<b>CCSI</b>	<b>Hors CCSI</b>
<b>Journée (avec repas)</b>	15,40 €	20,00 €
<b>½ journées (sans repas) mercredi</b>	7,70 €	10,00 €
<b>Journée spéciale</b>	22,00 €	28,00 €
<b>Forfait semaine</b>	70,00 €	90,00 €

**Tarif dépassement d'horaire :** 3,00 € le 1<sup>er</sup> quart d'heure entamé  
5,00 € le 2<sup>ème</sup> quart d'heure entamé

**DECIDE QUE,** en cas de non production d'un justificatif des revenus, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

**b) Entrées piscine à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009**

Avant de soumettre au conseil les propositions d'entrées piscine, le Bureau a souhaité qu'une comparaison soit faite avec les différentes piscines du secteur.

Se pose en particulier le problème des coûts pour la mise à disposition de la piscine pour les écoles extérieures à la CCSI.

Ces tarifs seront fixés définitivement lors du conseil du 2 juillet 2009.

**c) Espace multimédia à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Pour l'instant le Bureau a également souhaité remettre à plus tard la question des tarifs de l'espace multimédia, lorsqu'un point complet sur la localisation définitive du service aura été fait.

#### **5. Point sur la préparation des marchés de services pour**

- la collecte et le transfert des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables
  - le traitement des déchets recyclables
  - l'exploitation de la déchetterie et traitement des déchets verts
- à intervenir à partir du 1/11/2009**

M. IVAIN, Vice-Président de la Commission du traitement et de la valorisation des déchets, fait le point sur l'avancement du dossier d'élaboration des marchés de la gestion des déchets qui seront à renouveler pour le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Suite à une longue réflexion menée avec la Commission, le Bureau et les services de la C.C.S.I. depuis janvier, une réunion de mise au point a eu lieu le 06 mai dernier avec M. PETIT, Ingénieur D.D.A.F. en charge du dossier, et M. RICHARD de la D.D.A.F.

Compte-rendu de cette réunion a d'ailleurs déjà été envoyé à tous les conseillers, par courriel en date du 12 mai.

#### **M. IVAIN rappelle les points importants suivants :**

L'appel d'offres sera décomposé en 5 lots :

01. Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et des Recyclables.
02. Traitement en centre de tri des Recyclables.
03. Collecte en apport volontaire du Verre.
04. Exploitation de la Déchetterie.
05. Traitement des Déchets Verts issus de la déchetterie.

L'appel d'offres devrait être lancé d'ici la fin du mois.

La durée du marché sera de 3 ans en tranche ferme, avec deux reconductions possibles de 1 an chacune, soit 5 ans maximum au total.

#### **Concernant le lot 01 :**

- En solution de base, la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles sera 1x / semaine et la fréquence de collecte des recyclables sera 1x / 2 semaines.
  - En tranche conditionnelle, à affermir, la fréquence de collecte des Bio-déchets sera
  - 1x / semaine et la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables, en alternance, 1x / 2 semaines.
- La mise en œuvre de cette tranche conditionnelle est envisagée à l'horizon 2010 prévisionnellement.

Les déchets admis en recyclables seront : En mélange, dans un même sac : Les plastiques creux (flacons), les papiers, les cartons d'emballage, les briques alimentaires. Pas de collecte sélective de l'acier et de l'aluminium.

#### **Concernant le lot 02 :**

Les recyclables seront donc collectés en multiflux, le tri et le rachat des recyclables répondra aux exigences de Eco-Emballages pour les plastiques et cartons d'emballage et de Eco-Folio pour les journaux magazines.

**Concernant le lot 03 :**

Pas de changement par rapport à l'ancien marché, à l'exception d'une prestation supplémentaire annuelle de nettoyage des conteneurs qui a été rajoutée.

**Concernant le lot 04 :**

La prestation de base reste quasiment identique à l'ancien marché (avec mise à disposition et transport des bennes de déchets verts) avec mise à disposition d'une benne couverte pour les papiers-cartons, à la place d'une benne ouverte.

En option, nous avons rajouté la location d'un compacteur pour les papiers-cartons et la mise à disposition d'une benne "recyclerie".

**Concernant le lot 05 :**

Pas de changement par rapport au marché précédent (uniquement traitement des déchets verts issus de la déchetterie).

**Collecte des bio-déchets – Opération "Site pilote" du Conseil Général**

M. IVAIN rappelle qu'une réunion s'est tenue à la CCSI, ce jour, à 14 heures, sur le sujet.

Cette séance de travail a réuni : MM IVAIN, BIHL, KLINGER, URBAN, PETIT (DDAF) et Madame DUONG du Conseil Général.

Il rappelle que l'opération "site pilote" lancée en 2007 par le Département consistait en la mise à disposition gratuite des bacs (pour l'intérieur et pour l'extérieur) et en la fourniture de sacs "compostables" à hauteur de 2.5 sacs/semaine/foyer pendant 4 ans.

Cependant, l'opération a atteint son quota maxi de signataires et, à l'heure actuelle, il n'y a plus de mise à disposition gratuite.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte.

1. Le coût des sacs "compostables" est d'environ 75 € HT/1000 sacs.  
En prenant le ratio du CG68 : 2.5 sacs/semaine/foyer, la CCSI devra financer l'acquisition d'environ 560 000 sacs par an, soit un budget supplémentaire à prévoir de 27 300 € HT (subvention de 35 % déduite).  
Il faut également prévoir l'investissement pour l'acquisition des bacs.
2. Le coût de traitement des bio-déchets sur le centre de traitement des bio-déchets à ASPACH (centre "attitré" de la CCSI) est d'environ 70 € HT/tonne pour les clients (collectivité hors SM4).  
Cependant, le contrat d'exploitation du SM4 avec COVED sur le centre de compostage arrive à son terme fin 2009. Début 2010, un nouveau contrat d'exploitation sera signé et la plateforme de compostage ne devrait plus accueillir alors que des bio-déchets.

A l'heure actuelle, M. IVAIN propose d'attendre l'appel d'offres, dont les résultats seront connus début septembre.

La CCSI n'a pas demandé dans son cahier des charges de chiffrer le coût de traitement des bio-déchets.

Nous procéderons à une consultation ultérieure, afin de désigner le centre d'accueil de nos bio-déchets.

Avec les modifications qui s'opèreront, le cas échéant, sur la plateforme de compostage, il serait également bon de ne pas se lancer avant janvier 2010. Ce qui nous laisse le temps de bien étudier la pertinence du projet et de préparer notre communication.

La simulation financière (brute) à ce jour peut être la suivante :

- Coût 2009 de l'incinération des ordures ménagères : environ 109 € HT/tonne (une augmentation de 10 % sur 3 ans est annoncée par le SIVOM).
- Traitement des bio-déchets : 72 € HT/tonne.
- Il faut prendre en compte le coût de l'achat des bacs et des sacs.

La réflexion doit encore être affinée.

La CCSI pourra donc espérer une économie sur le traitement de 29 000 € en 2009.

Puis, suit une discussion sur l'intérêt du tri, l'intérêt des composteurs et la relance d'une opération, l'éventualité de la mise en place d'un conteneur pour l'amiante sur la déchetterie (ponctuelle ou permanente), discussion à laquelle participent respectivement Mesdames BUIRETTE et BAMOND et Messieurs URBAN, LEY, MONTEILLET, WILLEMANN.

M. BIHL propose d'attendre les résultats de la consultation et d'avancer au fur et à mesure de l'évolution qui est permanente en matière de déchets.

## **6. Taxi pour les aînés**

- Point sur le dossier
- Convention de délégation de compétence à intervenir entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la CCSI pour l'organisation et le financement d'un service régulier public d'intérêt local

Le Président expose qu'en 2008, la CCSI a inscrit dans le programme Charte de Développement Local la mise en place d'un service de transports à la demande ou de taxi à la demande pour les aînés sur le territoire de la CCSI.

Après sollicitation du Conseil Général du Haut-Rhin, la CCSI a obtenu une aide de 50% du reste à charge sur 3 ans.

Pour bénéficier de cette aide, le Conseil Général nous propose de signer une convention de délégation de compétence pour l'organisation et le financement de ce service sur notre territoire.

Présentation des principes du Taxi pour les aînés

Public concerné :

les personnes âgées de 65 ans et plus résidant sur le territoire de la CCSI

obligation de s'inscrire gratuitement à la CCSI ou dans une mairie pour obtenir une carte d'adhésion

Fonctionnement :

Sélection d'un prestataire (compagnie de taxi) par appel d'offre

L'usager doit contacter le taxi au plus tard la veille pour fixer le trajet et l'heure de la course

Le taxi sera payé au kilomètre. L'usager s'acquittera de sa participation : 25% de la course, le reste sera facturé à la CCSI

Le service sera effectué : les jours ouvrables, hors jour férié de 7h à 23h, le tarif de nuit s'appliquant de 19h à 23h.

Communes desservies par le service, outre les communes de la CCSI :

Zillisheim, Flaxlanden, Brunstatt, Mulhouse, Didenheim, Morschwiller-le-Bas, Heimsbrunn, Galfingue, Bernwiller, Ammerzwiler, Balschwiller, Eglingen, Aspach, Carspach, Altkirch, Wittersdorf, Hirsingue (Doppelsbourg).

Une autre destination possible : Dannemarie (maison de retraite).

Coût prévisionnel

Estimatif : 600 trajets AR par an, 25% interne à la CCSI, 29% Altkirch

Budget total : 17.500€

Part usager : 4.375€

Part CCSI : 6.562 €

Part CG68 : 6.563 €

Un crédit de 9 000 € a été inscrit en dépenses au B.P. 2009 pour ce projet, sous le programme CHARTE, avec une recette de 5 200 €.

**Le Bureau de la CCSI réuni le 13 mai dernier a souhaité que le conseil délibère plus tard...**

M. BIHL rappelle que M. VONAU, Vice-Président a dirigé les travaux de cette commission et s'est beaucoup investi dans ce projet avec Melle Claire BASTIAN, Agent de développement généraliste à la CCSI.

Cependant, le Bureau de la CCSI réuni le 13 mai dernier a souhaité que le conseil délibère plus tard.

La position du Bureau est la suivante : ne pas créer de dépense nouvelle alors qu'on cherche à faire des économies par ailleurs.

Melle Claire BASTIAN précise que pour un trajet de 10 Km, il en coûtera 4.00 € pour l'usager.

M. SUTTER regrette qu'on retarde la décision alors qu'une demande et une attente des personnes âgées existent ; on s'est bien engagé sur le dossier de la ZAC...

M. BIHL se range à l'avis du Bureau, même si sa tendance était de lancer le projet.

M. IVAIN suggère l'idée de l'acquisition d'un bus.

M. BIHL : le projet est à rediscuter en septembre.

## **7. Bâtiment périscolaire à WALHEIM** - Point sur l'avancement du dossier

Le permis de construire vient d'être signé par Madame le Maire de WALHEIM.

Une réunion a eu lieu hier 18/5/09 pour la mise au point du dossier phase P.R.O. (projet) avec la participation :

- du Président,
- de la maîtrise d'œuvre : Messieurs LEGROS architecte et MELLARDI, économiste,
- de Mme CAMILO, Maire de WALHEIM et Vice-Présidente de la Commission "périscolaire"
- de Mr Jean LEY, Vice Président et responsable de la commission travaux.
- de Marie-Odile HECKLEN, coordinatrice périscolaire
- de Serge KLINGER, DGS, Mathieu URBAN, technicien

Au cours de cette réunion, le point a été fait sur les différents Cahiers des Charges composant le DCE.

Le Président propose de passer une consultation en procédure adaptée avec une phase de négociation avec les 3 meilleurs candidats de chaque lot (15 en tout) selon les critères de sélection suivants : Prix 40% ; Mémoire technique 40% et Moyens de l'entreprise 20%.

La CCSI élaborera les pièces administratives pour la semaine prochaine tandis que la Maîtrise d'œuvre reprend les CCTP en intégrant les différentes remarques fonctionnelles soulevées hier.

La consultation sera lancée d'ici à 15 jours.

Le Conseil prend acte.

**8. Association « Pays du Sundgau » :**  
- Désignation d'un délégué plan climat

Le Président expose que le Pays du Sundgau s'est engagé dans un programme d'action pour le climat, conscient que les bouleversements climatiques que nous connaissons aujourd'hui ont des conséquences à la fois sociales, économiques, environnementales et sanitaires pour le territoire du Sundgau.

Ce programme d'action, dénommé Plan Climat Territorial et soutenu par l'Europe, la Région Alsace et l'ADEME, vise avant tout à se prémunir des mutations climatiques et énergétiques à venir en développant une approche transversale et globale des questions énergétiques et environnementales dans la politique locale. La finalité étant l'intégration systématique et automatique de la dimension "climat" dans les projets émergents, privés et publics, de façon à améliorer l'efficacité énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, pour que le projet soit partagé et relayé au niveau des 8 communautés de communes du territoire, ces dernières doivent être représentées au sein de ce comité de pilotage.

Le Président propose de désigner, parmi les volontaires de la CCSI, un binôme Elu/Technicien qui devra participer aux différents comités de pilotage et assurera par là même un rôle décisionnel concernant les orientations, objectifs et actions du Plan Climat.

**LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.,**

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Monsieur François GUTZWILLER comme délégué élu de la CCSI au Comité de Pilotage du Plan Climat Territorial du Sundgau, programme d'action mené par le Pays du Sundgau

**DESIGNE** Mademoiselle Claire BASTIAN comme déléguée technicien de la CCSI au Comité de Pilotage du Plan Climat Territorial du Sundgau, programme d'action mené par le Pays du Sundgau

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

**9. Espace VTT – Sundgau / Sud Alsace – Convention de mandat à passer avec la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE**

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue a récemment sollicité la CCSI pour la réalisation d'itinéraires VTT sur l'ensemble du territoire du Sundgau. La CCCH se propose de réaliser un balisage des circuits VTT sur tout le territoire, y compris sur le territoire de la CCSI.

Pour mener à bien ce projet, la CCSI a été destinataire d'une convention de mandat. La participation financière s'élève à 2 000.00 € maximum, calculée en fonction du linéaire.

Le Bureau souhaite obtenir des précisions supplémentaires sur le projet, même si en principe cela semble être un bon projet. La CCSI va interroger la CCCH à cet effet.

Ce point est remis à une décision ultérieure.

**10. Assainissement** – Convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif à passer entre le Conseil Général du Haut-Rhin et la CCSI

Le Président rappelle que, jusqu'à ce jour, notre Communauté de Communes bénéficie à titre gracieux des conseils du Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE) pour l'exploitation optimale des stations d'épuration d'ILLFURTH et de SPECHBACH LE BAS.

Le SATESE est un service du Conseil Général du Haut-Rhin.

Par courrier du 23 avril 2009, M. le Président du Conseil Général nous informe que le décret du 26 décembre 2007, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements, fixe les nouvelles modalités réglementaires d'intervention du SATESE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Avec la convocation à la présente séance, les conseillers ont été destinataires d'une copie de ce courrier du 23 avril 2009 avec son annexe :

- o le projet de convention pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif.

**M. le Président du Conseil Général nous écrit, entre autres :**

"...

Si le champ d'intervention du SATESE est étendu, toutes les collectivités ne peuvent cependant plus bénéficier de l'assistance apportée jusqu'à ce jour. Le décret a, en effet, introduit une notion d'éligibilité ; à ce titre restent éligibles :

- les communes considérées comme rurales, à l'exclusion de celles dont le potentiel financier par habitant était, pour l'année précédant la demande d'assistance, supérieur à 1.3 fois le potentiel financier moyen par habitant,
- les EPCI de moins de 15 000 habitants, pour lesquels la population des communes répondant aux conditions fixées par le paragraphe ci-dessus représente plus de la moitié de la population totale des communes qui en sont membres.

Votre Collectivité reste donc éligible à cette assistance, eu égard aux conditions édictées.

**Enfin, le décret indique que toute assistance apportée dans le domaine cité ci-dessus devra dorénavant être rémunérée et contractualisée par voie de convention.**

..."

**En clair, le service ne sera plus gratuit à partir de 2009.**

Un arrêté joint au courrier du Président du Conseil Général précise les modalités de la participation financière symbolique demandée au titre de l'exercice 2009, à savoir pour la CCSI une rémunération forfaitaire annuelle correspondante de **1 892 €** (0.20 € x 9 460 habitants au sens de la DGF en 2008).

Afin de concrétiser cette assistance et de poursuivre un partenariat privilégié, le Conseil Général nous a transmis **un projet de convention.**

Puis, le Président expose les principaux termes de cette convention, dont les conseillers ont eu loisir de prendre connaissance.

Il relève que la durée de la convention est de 4 ans à partir de la signature.

Le Conseil adopte la délibération suivante :

### **LE CONSEIL DE LA C.C.S.I.**

**VU** la compétence de la C.C.S.I. en matière d'étude, réalisation, entretien des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration

**VU** le courrier de M. le Président du Conseil Général du 23 avril 2009 et ses annexes relatifs aux nouvelles modalités réglementaires d'intervention du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration)

Après avoir pris connaissance du projet de convention avec son annexe proposé par le Département du Haut-Rhin en date du 23 avril 2009

Après avoir entendu l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de passer avec le Département du Haut-Rhin une convention pour une mission d'assistance technique fournie par le Département à la C.C.S.I. dans le domaine de l'assainissement collectif

**ACCEPTE** les conditions du projet de convention qui lui a été soumis par le Conseil Général du Haut-Rhin, et en particulier les conditions financières, en date du 23 avril 2009

**CONSTATE** que le montant de la rémunération forfaitaire annuelle à payer au Conseil Général du Haut-Rhin est de 1 892 € pour l'exercice 2009

**DECIDE** d'imputer cette somme de 1 892 € sur les crédits inscrits à l'article 604 du budget primitif annexe M49

**S'ENGAGE** pour l'avenir à inscrire chaque année au B.P. M49 de la CCSI les crédits nécessaires au paiement de cette mission d'assistance technique

**CHARGE** le Président de signer la convention correspondante à intervenir entre la C.C.S.I. et le Département du Haut-Rhin pour une durée de 4 ans à partir de la date de signature.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.



## D REJET DES EAUX EPUREES DE LA STATION D'EPURATION D'ILLFURTH DANS LE CANAL DU RHÔNE AU RHIN

Madame FOURNIER interroge le Président sur un article paru dans la presse locale concernant des poissons morts dans le canal du Rhône au Rhin, à proximité de l'écluse de ZILLISHEIM, samedi 16 et dimanche 17 mai dernier.

Les rumeurs prétendent que c'est la faute de la station d'épuration d'ILLFURTH, qui rejette ses eaux épurées dans ce bief.

Les services de la Gendarmerie Nationale, de la Navigation et les gardes-pêche ont réalisé les constatations sur place.

Aucune pollution n'a été constatée.

M. BIHL répond que le problème ne provient pas de notre station d'épuration.

Selon la presse elle-même, il s'agit d'une baisse de la teneur en oxygène à cet endroit du canal.

Cette raréfaction de l'oxygène s'explique par la météo (augmentation des températures extérieures et de la température de l'eau) et par le fait que l'eau commence à stagner dans ce bief en raison du passage quasi inexistant ces derniers jours de bateaux et de péniches.

Par ailleurs, des poissons morts auraient également été signalés dans l'étang de ZILLISHEIM situé en pleine forêt...

La C.C.S.I. n'a fait l'objet, à ce jour, d'aucune mise en cause officielle par l'un des services concernés.

M. BIHL rappelle que la C.C.S.I. projette de rejeter les eaux épurées directement vers l'Ill, dont les eaux sont courantes. Ce projet a évidemment un coût...



Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé,  
le Président lève la séance à 23 h 00.

**Le Président  
Helmuth BIHL.**